

Entretien

Alliance PS-bloc central : « LFI n’attend que ça » ;

Les socialistes s’exposent au risque d’être accusés de « trahison », explique le politologue Rémi Lefebvre

Propos recueillis par Rachel Garrat-Valcarcel

La censure du gouvernement dirigé par Michel Barnier, mercredi 4 décembre, semble marquer l’échec d’une tentative de parlementarisation forcée de la Ve République. Laquelle est mise à l’épreuve par l’absence de majorité absolue à l’Assemblée nationale. Selon Rémi Lefebvre, professeur de sciences politiques à l’université de Lille, auteur de *Faut-il désespérer de la gauche ?* (Textuel, 2022), la culture politique du fait majoritaire, profondément enracinée dans le pays, ne saurait se transformer en si peu de temps. Bien qu’il attribue aux partis politiques une part de responsabilité, le politologue souligne qu’ils ne font que rester fidèles aux attentes de leurs électeurs.

Depuis les élections législatives de 2022, et à plus forte raison celles de 2024, on constate l’absence de culture du compromis dans la vie politique française. Pourquoi la France demeure-t-elle une exception parmi ses voisins européens ?

La culture du compromis, une culture parlementaire de base, a déjà existé dans la vie politique française, sous les IIIe et IVe Républiques. C’est différent sous la Ve République, où une culture majoritaire s’est rapidement imposée. A partir des années 1960 et jusqu’en 2022, le parti qui gagne les élections législatives dispose, presque toujours, d’une majorité absolue, donc la question du compromis parlementaire ne se pose pas. L’inversion du calendrier électoral depuis 2002 a renforcé cette « majoritarisation » de la vie politique. Emmanuel Macron lui-même, alors même qu’il ne s’attendait pas à avoir de majorité parlementaire, a fait élire plus de 300 députés venus de nulle part en 2017. Cette culture majoritaire est donc massive, très profonde, elle est liée, certes, à la présidentialisation, mais aussi aux partis et à la discipline partisane.

Or, on ne change pas une culture politique comme ça. Ce n’est pas quelque chose qui se décrète, c’est un apprentissage. Pour les partis, mais pas seulement. Cela vient aussi des électeurs : je ne suis pas du tout convaincu que les citoyens soient favorables aux compromis. Bien sûr, quand on fait des micros-trottoirs, tout le monde veut du compromis, mais les électeurs sont aussi très attachés à des préférences politiques.

La polarisation d’en haut, c’est aussi une polarisation d’en bas. Il y a une très forte injonction au compromis qui pèse sur les partis, mais il y a aussi une injonction à la loyauté et à la sincérité des partis à l’égard de leurs mandants. Dans la crise démocratique, les partis et les élus sont très attachés au lien de confiance, fragile, avec leurs électeurs.

La position du Parti socialiste (PS) paraît clé aujourd'hui. La possibilité qu'il noue une alliance avec le centre ou la droite n'est-elle pas un tabou pour un parti qui, depuis le congrès d'Epinay, en 1971, fait quasi exclusivement ses alliances à gauche ?

Certes, le PS a fait des alliances au centre sous la IV^e République, avec la « troisième force » – une coalition formée entre la SFIO [*Section française de l'Internationale ouvrière, devenue le PS*] , les radicaux et les centristes face aux gaullistes et aux communistes de 1947 à 1951. Mais le contexte était très différent. Ce n'est pas juste le PS, mais toute la vie politique qui était bipolarisée autour de l'axe gauche-droite. Le macronisme a essayé de jouer sur les ambiguïtés d'un PS qui était peut-être trop centriste. Cela n'a pas véritablement marché puisque le macronisme a basculé à droite, ce qui a renvoyé le PS à gauche. Aussi, contrairement au Parti travailliste britannique ou au SPD [*Parti social-démocrate*] allemand, qui ont toujours été maîtres de leur camp, le PS a toujours été concurrencé, dans son propre camp, par des forces plus radicales.

Ce n'est pas nouveau : la question du rapport entre le PS et La France insoumise [LFI] actuellement est celle du rapport entre le PS et le Parti communiste français jusque dans les années 1980.

Certes, les socialistes se disent aujourd'hui prêts – à l'inverse des « insoumis » –, à des compromis avec le bloc central, qui s'engagerait en retour à ne pas censurer un gouvernement de gauche. Mais, si le PS donnait l'impression de vouloir composer une alliance avec les macronistes, il ouvrirait un espace politique à Jean-Luc Mélenchon [*le leader de LFI*] qui n'attend que ça.

Je pense que le PS ne commettra pas cette erreur. Il est évident qu'il n'acceptera jamais un accord de non-censure s'il n'a pas dans sa besace un ensemble de mesures emblématiques qui pourront donner l'impression à ses électeurs qu'il n'a pas trahi. Le spectre de la trahison plane toujours au-dessus du PS.

Le système partisan français étant régi par des blocs, le passage à la proportionnelle peut-il fluidifier le paysage ?

Ce n'est pas aussi simple : attention au « solutionnisme » au sujet des modes de scrutin. Il n'y a rien d'évident à ce que le mode de scrutin proportionnel favorise mécaniquement la culture du compromis. Par contre, il est clair que si on annonçait demain que, pour les prochaines élections législatives, on passait à la proportionnelle – ce qui paraît assez improbable –, le PS ou Les Ecologistes seraient beaucoup moins dépendants de leur accord électoral avec LFI, dans le cadre du Nouveau Front populaire [NFP].

A quel point Emmanuel Macron, dans la manière d'exercer son mandat de président de la République, est-il un frein à la parlementarisation du régime ?

Un président de la République, même démonétisé, même discrédité, a quand même encore des leviers d'action. Jeudi soir, Emmanuel Macron s'est invité dans le foyer de millions de Français, sa parole a une autorité médiatique et politique extrêmement importante. C'est aussi lié aux pouvoirs constitutionnels qui sont les siens, comme celui de nommer le premier ministre. Cet été, avant de nommer Michel Barnier à Matignon, pendant cinquante jours, il a bien montré que c'était lui le « maître des horloges ».

Nous sommes dans un régime semi-présidentiel, tout ne peut pas se régler à l'Assemblée. A côté, il y a un autre acteur qui a des ressources constitutionnelles : le président de la République. C'est bien parce que ce poste surdétermine beaucoup de choses que Marine Le Pen [*la leader du Rassemblement national*] et Jean-Luc Mélenchon jouent une carte plus présidentielle que parlementaire.